

Traitements des membres

On peut ne pas être d'accord sur les avantages respectifs des allocations de dépenses uniformes et de dépenses comptables. Le gouvernement n'a pas pu se convaincre que les dépenses comptables seraient préférables en principe ou que cela représenterait une grosse différence pour le contribuable. Lorsque l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) a présenté, il y a quelques années, une mesure visant à rajuster en partie les indemnités parlementaires d'après les recommandations de la commission Beaupré, il a longuement analysé ce problème. Les députés que la discussion de principe intéresse peuvent lire les propos qu'il a énoncés à cette occasion. Je recommande aux députés de les relire.

Le fait que toutes les assemblées législatives provinciales et au moins tous les conseils municipaux que je connais donnent à leurs députés ou conseillers des allocations uniformes, non imposables également, est significatif. Il illustre bien le problème. Il n'est pas facile pour ceux qui sont comptables à des électeurs de devoir en même temps rendre des comptes à un fonctionnaire et lui remettre des bouts de papier sur lesquels sont indiquées ses dépenses. De plus, il est difficile d'évaluer les dépenses d'un député; tous ceux qui ont étudié la question l'admettront certainement.

Quant au montant des indemnités, c'est aussi une question de jugement; le gouvernement a admis que les recommandations que le groupe de députés voulait inclure dans le bill n'avaient rien de déraisonnable, même en tenant compte des services fournis aux frais des contribuables, comme le transport et les bureaux de circonscription, par exemple. Si la Chambre approuve l'augmentation proposée, et je parle en qualité de membre de la commission de la régie intérieure, une amélioration des services fournis aux députés aux frais des contribuables se justifierait plus difficilement.

● (1610)

J'en arrive maintenant aux traitements proposés pour les ministres et les autres députés qui détiennent des postes officiels. Sur ce point, le gouvernement a suivi presque à la lettre les recommandations faites par la commission Beaupré, il y a quatre ans. Les légères différences seront expliquées à l'étape de l'étude en comité. Je rappelle à la Chambre que les traitements du premier ministre et des ministres n'ont pas été modifiés depuis 1954, il y a 20 ans. L'allocation non imposable de \$2,000 versée actuellement aux ministres et à certains autres pour une voiture est retirée. Elle ne constituait en fait qu'une partie de la rémunération totale et son retrait est donc un sérieux désavantage face à l'augmentation qu'a subie le traitement imposable des ministres.

En regardant en arrière, il est malheureux que les Parlements successifs aient été si hésitants à reconnaître les conséquences des exigences croissantes auxquelles les députés, qu'ils soient simples députés, ministres, secrétaires parlementaires, leaders de la Chambre ou chefs du parti de l'opposition, doivent faire face. Nous sommes toujours payés comme si le fait d'être député ne constituait qu'un emploi à temps partiel et nous dégageait de l'obligation sérieuse de gagner notre vie. Il en résulte que le bill à l'étude ne manque pas de surprendre les Canadiens et même de nous surprendre nous-mêmes. A première vue, il semble que nous nous donnions de fortes augmentations de traitement, supérieures à celles qui sont accordées dans d'autres secteurs.

Je conclus en donnant quelques chiffres. Supposons que ce gouvernement dure quatre années. A partir de cela,

[M. Sharp.]

l'augmentation de traitement des députés entre 1970 et 1978 reviendrait à un pourcentage annuel d'augmentation de moins de 6 p. cent. Je pourrais peut-être par contre poser cette question: Quel autre groupe de négociation n'ayant pas obtenu d'augmentation de salaire durant quatre ans, accepterait une augmentation du genre de celle que nous proposons pour quatre ans encore?

Des voix: Bravo!

M. G. W. Baldwin (Peace River): Madame l'Orateur, j'interviens à ce stade-ci au nom de notre parti et de chacun des députés qui le composent. J'aurai quelques observations à faire sur une série de questions qu'a soulevées le leader du gouvernement à la Chambre. J'aimerais dire en commençant, et je l'ai clairement indiqué au leader du gouvernement, qu'officiellement notre parti ne s'oppose pas à ce bill et je l'appuierai.

Des voix: Bravo!

M. Baldwin: Toutefois, je dois dire qu'il y en a dans notre parti que certaines parties du bill préoccupent beaucoup. Au cours de mes observations, j'énoncerai certaines idées aussi bien favorables que défavorables. Je n'hésite pas à dire que cette question nous préoccupe véritablement, et qu'elle est toujours délicate et difficile pour les députés, s'ils expriment ou font exprimer leurs points de vue; je les admire, même si leurs points de vue ne correspondent pas nécessairement au mien. Toutefois, je désapprouve énergiquement ceux qui s'y opposent pour des raisons d'ordre politique.

Des voix: Bravo!

M. Baldwin: Je n'accuse personne. Que tous ceux qui prendront la parole, présenteront des arguments et voteront sur cette mesure scrutent leur propre conscience. La raison pour laquelle les députés voteront pour ou contre ce bill est une affaire de conscience. Il leur appartient de décider comment ils voteront et pourquoi ils le feront dans un sens ou dans l'autre. Pour ce qui est de la question qu'on a soulevée au sujet de ce comité, je ne crois pas qu'elle soit vraiment importante. Je m'empresse de dire que les leaders à la Chambre n'étaient pas au courant. Nous savions dès le début que le gouvernement envisageait de présenter une mesure sur les indemnités parlementaires. Jusqu'à ce que je voie le bill, je ne savais pas quels étaient les montants prévus. C'est parfaitement raisonnable. Je n'aurais pas cherché à le savoir et je ne me serais pas attendu à ce qu'on me le dise. Le gouvernement a sa responsabilité tout comme chacun des députés. Il doit tenir ces renseignements secrets jusqu'à la première lecture du bill à la Chambre. Personne ne devait connaître le contenu du bill, et j'espère que rien n'a transpiré.

Si j'ai bien compris, il y a eu plusieurs discussions, mais il ne s'agit pas des discussions officielles. J'affirme catégoriquement que ce n'est pas une question que les caucus des partis devaient examiner officiellement. Ils l'ont étudiée, mais ils n'ont pris aucune décision. Pourtant, il y a eu une certaine forme de consultation indirecte. Le député de notre parti qui s'en occupait nous a transmis les propositions faites à chacun des membres du caucus. Si j'ai bien compris, ces propositions étaient assez variées. Il a alors indiqué aux ministériels quelle serait la réaction de notre parti et des membres de notre caucus. Voilà comment cela s'est passé. Cela s'est sans doute passé ainsi dans tous les autres partis.